

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 janvier 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. ALLAERT - M. DANIERE (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme KAROUBI (pouvoir M. BAZIN) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Pôle d'art contemporain - Aménagement du site de l'Usine – Convention à passer entre la Ville, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon, l'Etat, le Département de la Côte d'Or, la Région Bourgogne et l'association Le Coin du Miroir**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville, l'Etat et les collectivités territoriales considèrent que l'existence d'un pôle d'art contemporain, regroupant sur le territoire dijonnais des institutions complémentaires telles que l'Ecole Nationale d'Art, le Fonds Régional d'Art Contemporain et le Consortium, est un élément fondamental de la " métropolisation " de la capitale régionale; c'est ainsi que la création de ce pôle a été inscrite dans le contrat d'agglomération 2002-2006.

La première phase de réalisation de ce pôle s'inscrirait dans le développement d'un centre de diffusion et de soutien à la création contemporaine autour du Consortium, la seconde autour du regroupement des fonctions assurées par l'Ecole Nationale d'Art et le FRAC.

L'association Le Coin du Miroir, gestionnaire du centre d'art Le Consortium, a mené depuis de nombreuses années des actions de production et de diffusion de l'art contemporain reconnues sur le plan national et international.

Afin de développer l'activité culturelle sur le site de l'Usine, elle a fait réaliser une étude de programmation proposant la rénovation du bâtiment existant, qui date des années quarante, ainsi que la construction d'une nouvelle aile, en vue de renforcer les fonctions d'accueil du public et de valorisation de l'art contemporain. Elle s'est aussi portée acquéreur de nouvelles parcelles de terrain rue de Longvic.

A terme, le nouveau site pourrait s'étendre sur environ 4 000 m<sup>2</sup> dont 2 300 m<sup>2</sup> consacrés à la diffusion artistique, 824 m<sup>2</sup> à la création et la diffusion musicale et 398 m<sup>2</sup> à l'accueil et aux services annexes destinés au public.

Le coût total de cette première phase est estimé à 5 553 549 € H.T., le montant du projet d'aménagement étant fixé à 4 573 000 € H.T.

Une convention à passer entre la Ville, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon, l'Etat, le Département de la Côte d'Or, la Région Bourgogne et l'association Le Coin du Miroir a été élaborée, en vue de définir les modalités de réalisation des travaux d'aménagement de l'Usine, et celles du fonctionnement ultérieur du Consortium-Pôle d'art Contemporain dans les locaux de cette dernière.

La convention fixe, par ailleurs, les concours financiers apportés par les collectivités à l'association, soit 837 500 € pour la Ville quant à l'opération d'investissement, conformément à l'engagement pris dans le contrat d'agglomération.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- approuver le projet de convention à passer entre la Ville, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon, l'Etat, le Département de la Côte d'Or, la Région Bourgogne et l'association Le Coin du Miroir pour l'aménagement du site de l'Usine et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2- m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application;

3- décider la participation de la Ville au financement de l'opération d'investissement, pour un montant de 837 500 €.

Rapport adopté à la majorité avec 1 abstention.

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT